

Conseil Municipal du Lundi 24 mars 2025
20H30 - Mairie de Montrollet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman

Absent(s) non excusé (s) :

Excusées : BOUROTTE Lætitia, RAYMOND Amandine.

Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention aux associations.

Le Maire rappelle que la commune octroie des subventions de fonctionnement à un certain nombre d'associations qui interviennent sur la commune ou au bénéfice de ses habitants. Il propose de participer à hauteur de 50€ au fonctionnement du Centre Social du Confolentais sur la compétence de l'animation de vie sociale, 250 € à la Gym Volontaire Brigueuil - Montrollet, 100€ à l'Association des parents d'élèves de Brigueuil, 50€ à la Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente, 200€ à la Gaule Confolentaise et 50€ à l'Association pour l'Agriculture et la Promotion de l'Élevage en Charente Limousine (AAPECL).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Choix de la structure de jeux pour jeunes enfants.

Le Maire explique au Conseil municipal que conformément à l'engagement pris lors de la réalisation de la seconde tranche de l'aménagement de bourg, une structure de jeux pour les jeunes enfants va être installée au cœur du bourg durant l'année 2025. Le Maire présente plusieurs devis au Conseil municipal qui concernent tous une structure de jeux pour jeunes enfants comprenant également le revêtement adapté. Le devis retenu est celui de l'entreprise Qualicité Atlantique pour un montant de 14 960,60€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Convention avec le Centre Socio Culturel du Confolentais

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une convention est nécessaire entre la commune de Montrollet et le Centre Socio culturel du Confolentais afin que les enfants de la commune puissent bénéficier de ses services. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Plan d'entretien O.N.F pour la forêt communale en 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il doit statuer sur les travaux nécessaires à l'entretien de la forêt communale en 2025 sous maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêt qui gère l'espace forestier communal. Le Maire propose de retenir qu'une partie des travaux proposés par le technicien de l'O.N.F pour cette année à savoir l'entretien du parcellaire par broyage mécanique en deux passes sur les 8,5 km d'espaces inter rang. Le coût estimé de cette opération sera de l'ordre de 2 980€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Participation à l'équipement informatique de l'école de Brigueuil.

Le Maire expose au Conseil municipal que, lors de l'avant dernier Conseil d'Ecole, la commune de Brigueuil a souhaité que les communes de Montroulet, Saint Christophe et Lesterps participent à l'équipement en matériel informatique de l'école de Brigueuil. Le Maire rappelle que cet appel à participation avait déjà été entendu par les communes de Montroulet et Saint-Christophe au précédent mandat, celles-ci participant à hauteur de 500€ chacune pendant 3 ans afin d'équiper les élèves de matériels numériques. La présente demande concerne cette année un achat d'ordinateur pour chacune des classes de l'école. Conformément aux engagements pris en Conseil d'école, il propose d'allouer 700€ en 2025 pour participation à ces achats.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition applicables sur la commune en 2025.

Le Maire précise au Conseil municipal qu'il doit cette année se prononcer sur les quatre taux d'imposition municipaux. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé au début du mandat pour deux ans, est de nouveau à délibérer depuis 2023. La taxe d'habitation concerne dorénavant les résidences secondaires, les locaux meublés en dehors de l'habitation principale et par choix les locaux vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire rappelle que l'engagement a été pris par l'équipe municipale en début de mandat de ne pas augmenter les taux d'imposition jusqu'en 2026. En conséquence, il propose de fixer sans variation par rapport à 2024 les taux suivants : 43,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 94,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 14,77 % pour la taxe d'habitation et à 20,57 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote du Budget primitif 2025.

Le Maire présente au Conseil municipal un budget primitif qui s'équilibre à 586 948,90€ pour la section de fonctionnement et à 156 533,73€ en section d'investissement pour un budget global de 743 482,63€. Il indique que ce budget prévisionnel 2025 n'est plus impacté par les deux tranches d'aménagement de bourg qui viennent de se terminer. Il précise que la situation financière de la commune est saine en 2025 malgré les gros investissements réalisés depuis 5 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote du taux de fongibilité pour le budget 2025.

Le Maire présente au Conseil municipal la possibilité, grâce au principe de fongibilité instauré par la nomenclature comptable M57, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles engagées dans la section conformément à l'art. L 5217-10-6 du CGCT. Le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir cette possibilité et d'en fixer le taux au plafond c'est à dire à 7,5 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Modification du règlement du cimetière.

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier le règlement du cimetière pour intégrer le fait de ne plus vendre de concessions perpétuelles en lien avec la procédure de reprise des tombes entamée depuis plus d'un an. Il propose de rabattre à 30 ans la durée du contrat des concessions funéraires d'une superficie de 3m². Il rappelle que le coût pour le bénéficiaire d'une telle concession est de 80€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2023.

Le Maire indique au Conseil municipal que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 rend obligatoire la présentation du Rapport Social Unique chaque année. Il décrit les éléments stratégiques de la gestion des ressources humaines servant de bases pour la réalisation des lignes directrices de gestion. Le Comité Social Territorial ayant émis un avis favorable le 10 février 2025, le Maire propose de prendre acte de ce rapport.

Questions diverses

Programme FDAC - réfection des voies communales.

Le Maire indique au Conseil municipal que les devis pour le FDAC 2025 ont été reçus en mairie et seront travaillés dans les jours prochains. Ils feront l'objet d'un examen précis pour garantir une complète adéquation avec le besoin de réfection de la voie communale concernée (VC Demorange – Les Ribières) mais aussi pour s'assurer qu'ils restent bien dans une certaine acceptabilité financière.

Opération Vêtements Chartés pour les associations de la commune.

Céline BOUTAUD procède à la distribution des vêtements chartés de la commune à l'ensemble des élus municipaux. Ils pourront être portés lors des animations sur la commune de manière à être le mieux identifié possible comme organisateurs par les participants. Il rappelle que les associations ont elles aussi reçu les lots commandés en ce début d'année.

Travaux de réfection du bâtiment « miellerie municipale ».

Le Maire décrit l'avancée des travaux de la miellerie municipale, l'électricité a été réalisée comme convenu par l'entreprise ACE de Brigueuil, la cellule d'extraction est finalisée et la porte sur la façade vient d'être posée. Il ne manquera plus que la finalisation des enduits intérieurs et le carrelage du sol de l'entrée avant de prévoir l'aménagement du bâtiment.

Pot organisé pour les bénévoles du rucher municipal vendredi 28 mars à 18h30.

Le Maire indique qu'un pot est organisé vendredi à 18h30 pour célébrer avec l'équipe bénévole du Rucher le travail réalisé qui a abouti à la labellisation « 3 Abeilles » Api Cité au niveau national. Il rappelle que tous les conseillers municipaux sont invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h45.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - *Secrétaire de séance.*

